

Mon Certiphyto **DENSA** arrive en fin de validité en 2024 : Que dois-je faire ?

- CAS N°1 : Je possède une attestation HVE ou AB ou CSP (Conseil Stratégique Phytosanitaire)
=> **je renouvelle mon Certiphyto en 2024 pour 5 ans**
- CAS N°2 : Je ne possède pas d'attestation HVE ou AB ou CSP et mon Certiphyto est valable jusqu'au 10 avril 2024
=> **je renouvelle mon Certiphyto en 2024, la DRAAF me délivrera un Certiphyto provisoire valable 1 an.**
- CAS N°3 : Je ne possède pas d'attestation HVE ou AB ou CSP et mon Certiphyto est valable du 10 avril 2024 au 1 mai 2025
=> **mon Certiphyto est prolongé d'une année sans démarche et sans document, je me préinscris pour une formation en 2025.**

L'ENTREPRISE

Raison sociale ou nom de l'exploitant :

N° de SIRET : CODE NAF/APE :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Culture (s) pratiquée(s) avec surfaces :

Nous vous adresserons un questionnaire de satisfaction suite à la formation.

LE OU LA STAGIAIRE

*Nom d'usage : *Nom de naissance :

*(A renseigner obligatoirement pour votre prise en charge de formation)

Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Département de naissance :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Intitulé de votre Certiphyto : Fin de validité :.../...../.....

Merci de joindre une copie de votre Certiphyto même s'il est périmé

Financement de votre formation :

- VIVEA** (cotisation MSA chef d'entreprise, chef d'exploitation, aide familial, cotisant solidaire, candidat à l'installation).
Le coût de la formation, nous est directement versé. Merci de joindre un chèque de caution de 210 € TTC à l'ordre de Racine SAP. Il vous sera restitué après la formation.
- OCAPIAT** (la demande de prise en charge doit se faire en ligne avant la formation en Boost Compétences) et autres fonds :
Merci de prendre contact avec votre organisme collecteur pour connaître la prise en charge. Nous vous demandons de bien vouloir joindre à votre inscription un chèque de 210 € TTC à l'ordre de Racine SAP. Il servira au paiement de la formation.
- Prise en charge par le **CPF** <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Obtention de votre Certiphyto :

Pour obtenir votre certificat, Racine ne pouvant faire votre demande, si vous souhaitez être accompagnés pendant la formation :

A faire AVANT votre formation :

- Créer votre compte mon service-public.fr (voir encadré ci-dessous)

A faire PENDANT votre formation :

- Avoir accès à votre compte mon Service-Public.fr
- Avoir accès à votre boîte mail

Nous avoir impérativement donné votre Certiphyto à l'inscription.

Procédure d'ouverture de compte sur <https://www.service-public.fr/>

Sur la page d'accueil de <https://www.service-public.fr/>, cliquer sur le bouton « se connecter » (en haut à droite) Choisir « Pas encore de compte ». Bien conserver votre identifiant et mot de passe.
Compléter les éléments vous concernant,
Cliquer sur « créer un compte »,
Aller sur votre boîte mail, ouvrez le mail du service-public.fr et cliquer sur « confirmer mon adresse email »

COMPTE OBLIGATOIRE POUR OBTENTION DU CERTIPHYTO**Renouvellement Décideur en entreprise Non soumise à agrément (1 jour 210 € TTC) :**

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> 6 novembre 2024 à Brignoles | <input type="checkbox"/> 7 novembre 2024 à Puget-Ville | <input type="checkbox"/> 14 novembre 2024 à Draguignan |
| <input type="checkbox"/> 18 novembre 2024 à Le Castellet | <input type="checkbox"/> 19 novembre 2024 à Cogolin | <input type="checkbox"/> 04 février 2025 à Carqueiranne |
| <input type="checkbox"/> préinscription pour 2025 | | |

Je souhaite inscrire : Nom :Prénom.....à la session :

Rappel des pièces à joindre :

- un chèque de 210 € TTC par stagiaire Ou le bon de commande pour les collectivités
- la copie de la pièce d'identité du stagiaire
- la copie du Certiphyto même s'il est périmé. Merci de nous contacter en cas de perte du certiphyto

VOS ATTENTES

En ayant pris connaissance du programme de formation, pourriez-vous svp nous préciser vos attentes. Nous pourrions ainsi adapter au mieux la formation.

1 - Parmi les thématiques abordées pendant le Certiphyto, pourriez-vous nous indiquer la plus importante (1) à la moins importante (4) :

- () a - La réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires
- () b - La sécurité environnementale
- () c - Santé et sécurité des applicateurs
- () d - Les méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires

2 – Avez-vous une ou des attentes ou question(s) dont vous souhaitez que la formation réponde ?

3 - Quels aspect(s) complémentaire(s) auriez-vous voulu aborder :